



Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - MARS 2026 - N°129

Sommaire

- P 01 Édito
- P 03 Conseils municipaux
- P 08 ACTUALITÉS
- P 08 Projets à suivre
- P 10 Trois portraits d'agriculteurs
- P 14 HIER
- P 16 La fête aux Leroy
- P 18 INFOS UTILES
- P 18 Point sur les transports relevant de la CCPN
- P 20 VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES
- P 20 Salon du livre
- P 21 le Printemps des poètes
- P 22 Autres évènements
- P 24 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach - Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses



© Etienne Poulain

Édito

Une page se tourne

Chères Villaronnes, chers Villarons,
chères Bussotines, chers Bussotins,

Ce numéro du Plume Tambour s'inscrit dans un moment particulier de ma vie : la fin de mon mandat de maire, et le choix assumé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales. Cette décision est liée à des raisons médicales qui ne m'auraient pas permis de renouveler un mandat de manière sereine.

Lorsque j'ai repris cette mandature, la situation financière de la commune était très tendue. Les

suite édito ...

... suite édito

marges de manœuvre étaient faibles, les projets nombreux, et les choix parfois difficiles. Avec l'équipe municipale, nous avons fait le pari de la rigueur, de la transparence et de décisions parfois peu visibles, mais nécessaires.

Aujourd'hui, je suis serein. Je passerai la main avec une trésorerie saine, des finances stabilisées, et des projets demandés par les administrés engagés ou sur de bons rails. C'était un objectif essentiel, et je crois pouvoir dire qu'il est atteint.

Ces six années auront été marquées par des dossiers complexes et des contraintes réglementaires fortes, mais aussi par de belles réussites et surtout une attention constante portée à l'équilibre entre développement et respect de l'identité de Villiers-sous-Grez.

Le récent classement de notre village parmi les communes où il fait bon vivre en Île-de-France vient conforter cette trajectoire. Il ne s'agit pas d'un aboutissement personnel, mais bien du reflet d'un travail collectif et d'un esprit village que nous avons su préserver.

Alors que cette mandature touche à sa fin, je souhaite également prendre un moment pour exprimer ma profonde gratitude. Être maire de Villiers-sous-Grez a été un honneur, mais surtout un réel plaisir humain. Rien n'aurait été possible sans l'engagement constant des membres du conseil municipal et le sens du service public des agents communaux. Travailler collectivement, débattre, parfois confronter les points de vue, toujours dans l'intérêt général, a été une richesse tout au long de ces années.

Le contact quotidien et la proximité avec les administrés font la force de notre commune et donnent tout son sens à l'action publique locale :

écouter, expliquer, accompagner, parfois rassurer, souvent construire ensemble.

Malgré un contexte parfois contraint, de nombreux projets structurants ont pu être engagés : la station d'épuration, la toiture de l'église, d'autres en étude : les services techniques, le transfert de la mairie, la chaufferie multi-sites. Autant d'actions qui permettront à la prochaine équipe municipale de disposer d'une base solide pour faire ses choix ou poursuivre les projets sereinement, au service du développement harmonieux de Villiers-sous-Grez et de la qualité de vie de ses habitants.

Je souhaite remercier sincèrement mon équipe municipale, ainsi que la nouvelle équipe qui s'apprête à se présenter. S'engager pour un mandat de six ans au service de l'intérêt général est une démarche exigeante, parfois ingrate, mais profondément utile. Je leur souhaite pleine réussite pour le bien de Villiers-sous-Grez et de ses habitants.

Enfin, merci à vous, habitantes et habitants, pour votre confiance, vos échanges, vos critiques parfois, mais toujours votre attachement à notre village. Je quitte cette mandature avec le sentiment du travail accompli collectivement et avec confiance pour l'avenir de notre commune. Villiers-sous-Grez peut s'appuyer sur des bases d'une dynamique locale forte et des habitants profondément attachés à leur territoire.

Avec toute ma reconnaissance et ma fidélité à Villiers-sous-Grez.

Bien cordialement,

Thierry Masson
Maire de Villiers-sous-Grez

Résumé du Conseil municipal du 16 décembre 2025

Les compte-rendus de Conseils municipaux sont consultables dans leur version intégrale sur notre site : www.villierssousgrez.fr

Présentation de notre service civique

Anaëlle Le Golvan a débuté son service civique à la mi-novembre, pour une durée de sept mois. Née et résidant à Villiers-sous-Grez, Anaëlle est titulaire d'une licence en anglais. Elle a choisi d'effectuer une année de césure afin de s'engager dans un service civique. À l'issue de cette pause universitaire, elle envisage une réorientation vers le journalisme. Sa mission porte principalement sur l'embellissement de la commune, et participe également à des actions de communication, en particulier à la rédaction du *Plume Tambour*.

Christine Groetzinger précise qu'à l'issue de son mandat municipal, elle continuera à assurer le tutorat du service civique, celui-ci nécessitant une personne disposant de l'agrément de tuteur. L'agrément communal pourra, le cas échéant, être renouvelé par la prochaine municipalité.

DÉLIBÉRATIONS

■ Révision des loyers des propriétés communales

Considérant l'évolution des prix de l'immobilier dans la commune et des charges d'entretien des bâtiments, M. le maire présente les loyers des différents biens immobiliers loués, hors fermage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

1- De procéder à la révision des loyers des propriétés communales à compter du 01/01/2026.

2- D'adopter le nouveau barème de loyers selon les modalités suivantes : détail des loyers révisés par type de bien.

3- Que cette révision sera appliquée à tous les contrats de location en cours et pour les nouveaux baux à partir de 01/01/2026.

4- Que le maire assurera la communication des nouvelles conditions aux locataires.

■ Modification du loyer du cabinet médical 27 rue Gabriel Bachet

Considérant La nécessité d'actualiser le montant du loyer afin de le rendre conforme aux conditions économiques actuelles et l'intérêt de la collectivité,

✓ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité 6 voix pour, 3 abstentions et 4 contre, décide :

Article 1 :

Le montant du loyer du bien situé 27 rue Gabriel Bachet (cabinet médical), loué au Dr. Dorota Sitbon, est modifié à compter du 01/01/2026.

Article 2 :

Le loyer est fixé à la somme de 100 € par mois, au lieu de 1,09 €.

Article 3 :

Les autres clauses du bail demeurent inchangées

■ Modification du loyer 3 rue de Larchant

Considérant la nécessité d'actualiser le montant du loyer afin de le rendre conforme aux conditions économiques actuelles et l'intérêt de la collectivité,

✓ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité 10 pour et 2 abstentions, 1 contre, décide :

Article 1 :

Le montant du loyer du bien situé 3 rue de Larchant, loué à l'association Villiers Social Club, est modifié à compter du 01/01/2026.

Article 2 :

Le loyer est fixé à la somme de 200 € par mois,

Nom du locataire	Adresse du bien	Loyer actuel (€)	Date d'entrée	Date de fin de contrat	Avenant à venir	Date d'avenant ou contrat prévu	Nouveau loyer
Annie Hamon	27 rue Gabriel Bachet	548.77	01/11/2021	01/11/2027	Augmentation de loyer 0,87 %	01/01/2026	596.51
Dorian Vernois	27 rue Gabriel Bachet	548.77	01/11/2021	01/11/2027	Augmentation de loyer 0,87 %	01/01/2026	596.51
Laëtitia Duguet	27 rue Gabriel Bachet	744.45	01/08/2022	01/08/2028	Augmentation de loyer 0,87 %	01/01/2026	809.22
Marina Kyroglou	3 rue de Larchant	61.23	01/10/2021	Tacite reconduction	Renouvellement du bail 0,87 %		66.56

au lieu de 400 €.

Article 3 :

Les autres clauses du bail demeurent inchangées.

■ Modification du tracé d'un chemin rural

Monsieur le maire expose au Conseil municipal les éléments suivants :

La réunion tenue le 27 novembre 2025 ;

Les observations consignées au registre des enquêtes, comprenant une inscription, un courrier et une lettre anonyme ;

Le projet global de réorganisation des chemins ruraux proposé par M. le maire ;

L'intervention prévue du responsable départemental des chemins, chargé d'accompagner la commune dans la procédure, fixée au 13 janvier 2026 à 9h30 en mairie.

Suppression d'un chemin d'exploitation

À la suite de la demande de M. Villette concernant la modification d'un chemin d'exploitation, Mr. le maire précise que le Conseil municipal émet un avis consultatif. Il revient à M. Villette de vérifier et de formaliser l'accord des propriétaires des parcelles concernées par cette modification. M. le maire précise qu'un agriculteur donnerait une partie de sa parcelle pour créer une continuité de chemins existants.

■ Signature de la Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale définit le projet du territoire à l'égard des familles ainsi que des modalités de mise en œuvre pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. Ce projet a été établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires d'une part sur la communauté de communes, d'autre part plus spécifiquement sur certaines communes.
 - De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
 - De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existants, par une mobilisation des cofinancements.
 - De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.
- ✓ Considérant les fiches actions distribuées, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal

Décide d'approuver l'adhésion de la collectivité à la convention

Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant de la convention.

■ Dissolution des budgets Eaux et Assainissement

M. le maire rappelle à l'assemblée le transfert de compétence au SMEAPN au 1^{er} janvier 2026

Dans ce cadre, il convient de :

- Prononcer la dissolution des budgets annexes Eaux 76003 et Assainissement 76002 au 31/12/2025,

- Autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ces budgets dans le budget commune,
- Aviser les services compétents (Impôts, Préfecture, banque etc.) de ce transfert.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prononce la dissolution des budgets annexes Eaux et Assainissement au 31/12/2025,

- autorise le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires,

- autorise Monsieur le maire à aviser les services compétents de cette dissolution,

- autorise Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

■ Adhésion aux Collectivités forestières Ile-de-France

Monsieur le maire présente une proposition d'adhésion aux collectivités forestières Ile-de-France pour répondre aux attentes des citoyens en matière de transition écologique, de nature de proximité, de qualité de vie et des actions concrètes face au changement climatique.

Considérant :

- Que Villiers-sous-Grez possède un espace forestier et souhaite promouvoir une gestion durable et participative de cet espace ;

- Que des actions collectives sont mises en place par la Collectivité Forestière de l'Ile-de-France pour favoriser la gestion durable des forêts et des espaces naturels ;

- Que cette adhésion permet à la commune de bénéficier de conseils techniques, d'une gestion optimisée des forêts et d'une meilleure préservation de la biodiversité, ainsi qu'une cartographie des biens sans maître.

✓ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la Collectivité Forestière de l'Île-de-France à compter du 01/01/2026 pour une période de 1 an
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion, notamment la convention de partenariat et le règlement financier.
- de prévoir un budget annuel de 150 € pour couvrir les frais liés à cette adhésion.

■ Employé médiathèque

Monsieur le maire explique :

- Que la médiathèque de la commune de Villiers-sous-Grez joue un rôle central dans l'accès à la culture, à l'information et à la lecture pour les citoyens, mais que les bénévoles en charge commencent à s'épuiser ;
- Que la demande d'accès à la médiathèque et aux services qu'elle propose est en constante augmentation, mais malgré un appel à candidature de nouveaux bénévoles dans notre journal local et notre support de communication les objectifs ne sont pas atteints.
- Qu'une journée par semaine est nécessaire pour avoir cette pérennité.

✓ Après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi à temps partiel au sein de la médiathèque municipale de Villiers-sous-Grez, à compter du 01/01/2026.
- De définir les missions et responsabilités du poste comme suit :
 - Description des missions principales : accueil du public, gestion du fonds documentaire, animations culturelles, médiation numérique, etc.
 - Autres missions spécifiques selon le poste : gestion des prêts, mise en place d'événements, relations avec les écoles, etc.
- De définir les qualifications requises pour le poste : Poste équivalence catégorie C
 - expérience contact avec le public,
 - compétences spécifiques : maîtrise des outils numériques, gestion de projet culturel, animation scolaire.
- De prévoir le financement du poste dans le budget de fonctionnement de l'année 2026, à hauteur de 6 000 € pour la rémunération annuelle brut, et d'allouer les crédits nécessaires à ce recrutement.
- De charger le maire ou le responsable com-

pétent de mettre en œuvre cette décision et de procéder à la publication de l'annonce, au recrutement, et à la signature du contrat de travail avec le candidat retenu.

- D'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ce poste.

✓ Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Route de Larchant et Route du Moulin à Vent

M. le maire et Yves Loir ont rencontré la SAUR ainsi que les parties concernées, notamment messieurs Champion, Villette et la présidente de l'association du Moulin à Vent, pour discuter de la remise en état du fossé situé au haut de Busseau. Le fossé sera partiellement busé au niveau de l'accès au haut de Busseau. Le reprofilage de celui-ci nécessitera l'accord des propriétaires des parcelles impactées. La buse sous la route, qui permet l'évacuation, sera remplacée par un tuyau de plus grand diamètre (80 mm), et le bord de la route sera renforcé. En fonction de ces éléments, la SAUR présentera un devis.

Révision du SCoT

(Schéma de Cohérence Territoriale)

La préfecture a communiqué une note imposant la révision du SCoT par les différents organismes territoriaux (Communauté de communes, communes). Cette révision aura un impact sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et devra être validée d'ici 2028.

Visite du PNRG (Parc Naturel Régional du Gâtinais) au 27 Gabriel Bachet

Le PNR est intervenu pour vérifier l'efficacité de l'isolation des bâtiments. Les mesures ont révélé plusieurs problèmes, notamment dans l'appartement F1 avec un mur froid, ainsi qu'une verrière de toit non adaptée dans le F3. La mairie devra contacter l'architecte qui a eut la charge du marché. Des frais pour la remise en état seront probablement nécessaires.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Repas des Aînés

Le repas des aînés organisé au restaurant s'est dé-

roulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les colis ont été récupérés en grande partie par les aînés qui avaient fait ce choix.

La mairie a par ailleurs reçu des courriers de remerciement témoignant de leur satisfaction pour les colis offerts.

Noël des Enfants

Les enfants ont été ravis de leur après-midi, du spectacle proposé et du Père Noël.

Informations sur le RPI

Pour le spectacle de fin d'année :

L'école de Villiers proposera un spectacle "chorale". L'école de Recloses organisera un concours de "pull moche".

Les institutrices remercient Étienne Bréhier et François Lechevalier de la Cristalline pour leur participation à l'animation de la plantation d'arbres fruitiers.

Marché de Noël

De nombreuses personnes ont visité les stands organisés par les 3 Tilleuls.

Transports

La CCPN organise une réunion pour recenser les besoins en transport en commun des différentes communes. La commune de Villiers y présentera les attentes exprimées par ses habitants, issues des sondages réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

Route de Larchant à Villiers

La route sera fermée dans les deux sens du 5 janvier au 6 février 2025. Cette fermeture fait suite à un comptage réalisé sur cet axe pour évaluer le

report du trafic. Les conseillers ont demandé si les résultats de ce comptage pourraient être partagés. Le maire de Larchant, en charge de cette opération, a précisé que les données ne seront communiquées qu'après la finalisation de l'ensemble des comptages. Une commission a été formée à ce sujet et sera convoquée lors des résultats du consultant.

Entretien des chaudières

Yves Loir informe que le contrat d'entretien des chaudières, géré par la CCPN, est actif depuis le 1er octobre. La chaudière située au 3, rue de Larchant sera également incluse dans ce marché. Les chaudières du foyer et du 3, rue de Larchant, étant assez anciennes, devront probablement être remplacées, plusieurs études sont en cours.

Mise aux normes du foyer

En ce qui concerne la mise aux normes du foyer, demandée par la commission de sécurité, les travaux sont quasiment terminés. Il reste à poser les exutoires à fumée sur le toit, ce qui pourra être effectué après l'accord de principe de la commission de sécurité et celui des ABF. Il faudra également mettre à jour et poser les plans de sécurité et d'évacuation.

Plantation des arbres fruitiers

Étienne Bréhier informe que les arbres fruitiers donnés par le PNRG ont été plantés sur le terrain communal, à la sortie du village, Rue Gabriel Bachet. Les enfants de l'école ont participé à une partie de cette plantation, tandis que le reste a été réalisé par l'équipe de la Cristalline et des volontaires.

Urbanisme

Étienne Bréhier évoque les difficultés à faire appliquer les règles du PLU, qui ne sont pas toujours bien comprises par les administrés.

.....

Résumé du Conseil municipal du 3 février 2026

DÉLIBÉRATIONS

■ Demande de subvention DETR/ DSIL (Dotation d'équipement des territoires ruraux – Dotation soutien à l'investissement local)

M. le maire explique qu'il est urgent de mettre aux normes incendie le foyer Jean-Louis Garban.

Il présente les devis suivants :

- Société PARFLAM (exutoires de fumée) d'un montant de 10 295,75 € HT - 12 354,90 € TTC
- Société YOVE (portes coupe-feu) d'un montant de 1908 € HT - 2289,60 € TTC
- Total HT 12 203,75 € - 14 644,50 € TTC et le plan de financement correspondants.

Dépenses : 14 644,50 €
 Dotation : 9 763,00 €
 Reste à charge : 4 881,50 € dont 2 440,75 € de TVA.

✓ Les membres approuvent ce projet à l'unanimité, arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une aide au titre de la DETR / DSIL 2026.

■ Modification du loyer 3 rue de Larchant

Considérant la nécessité d'actualiser le montant du loyer afin de le rendre conforme aux conditions économiques actuelles, dans l'intérêt de la collectivité, le montant du loyer du bien situé 3 rue de Larchant, loué à l'association Villiers Social Club est modifié à compter du 01/02/2026.

Le loyer est fixé à 50 € par mois, et les charges à 200 €. Les autres clauses du bail demeurent inchangées.

✓ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le loyer et charges ci-dessus.

■ Achat d'une parcelle en ENS (Espaces Naturels Sensibles)

VU La délégation expresse accordée à la commune de Villiers-sous-Grez pour l'exercice du droit de préemption ENS de la parcelle A 1342 lieu-dit Tournemeule, que le prix proposé, fixé à 1 874,10 € + 624,70 € de commission d'agence, est compatible avec les capacités financières de la commune et qu'il appartient au Conseil municipal de décider de l'exercice du droit de préemption et de l'acquisition immobilière, ou d'en déléguer l'exercice au maire, le Conseil municipal décide d'exercer le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur cette parcelle. Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle susvisée au prix sus indiqué et délègue au maire la mise en œuvre de la présente décision de préemption, la signature de l'acte authentique d'acquisition et l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives, juridiques et financières nécessaires à la réalisation de l'opération.

✓ Vote à l'unanimité

■ Nomination des délégués au SMEAPN (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours)

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
 d'approuver Masson Thierry en tant que délégué

titulaire et Loir Yves en tant que délégué suppléant pour la commune à compter du 27 janvier 2026 au sein du SMEAPN

INFORMATIONS

Compétence eau et assainissement

Le Préfet a validé le transfert de la compétence eau et assainissement vers le SMEAPN pour les communes concernées. Un arrêté préfectoral sera publié prochainement, permettant aux entreprises intervenant sur la STEP de facturer directement le SMEAPN.

La mise en service de la nouvelle STEP est prévue en avril 2026, avec une inauguration en septembre 2026.

Route de Larchant

La route a été rouverte une semaine avant la date prévue. Un comptage de la circulation a été réalisé sur les itinéraires de substitution. Un rapport sera remis par le cabinet d'étude.

La prochaine mandature devra se prononcer sur l'avenir de la route Villiers-Larchant (réfection complète, sens unique, entretien simple ou transformation en voie douce).

Le coût de réfection des routes avait été estimé à 1,3 M € en 2023. Le maire souhaite un transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes, malgré l'opposition des grandes communes.

Résultats et budget

Solde 2025 : + 450 600 €.

Budget 2026 estimé à 1,2 M €, avec un solde prévisionnel de + 600 000 €, sous réserve du remboursement du transfert de la STEP (200 000 €).

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

- Noël des enfants : jouets restants conservés pour 2026.
- Cuisine du foyer : devis présenté par Froid Moncourtois ; financements complémentaires à rechercher.
- Église : contact avec les ABF pour la protection de la faune lors des travaux.
- Transport : Catherine Ceraudo participera à la prochaine réunion du syndicat des transports



Mot du maire

Les projets à suivre

Ce numéro de Plume Tambour est le dernier de notre mandature. Il m'a semblé important d'y faire figurer quelques éléments de transmission, à destination des volontaires qui s'engageront lors de la prochaine mandature, mais aussi pour informer l'ensemble des habitants de l'état d'avancement des dossiers communaux.

Plusieurs projets structurants ont été engagés, étudiés ou préparés. Ils constituent une base de travail solide et il serait souhaitable que la future équipe municipale puisse les poursuivre dans la continuité.

La réfection de la toiture de l'église

Les travaux sont programmés sur l'ensemble de l'année 2026, voire 2027. Ce chantier patrimonial important vise à préserver durablement l'édifice et à sécuriser le bâtiment, tout en respectant son caractère architectural.

La mise en place des extracteurs de fumée au foyer Jean-Louis Garban

Ce projet s'inscrit dans la mise aux normes de sécurité du bâtiment et conditionne pleinement son usage futur pour les associations et les manifestations communales. C'est le dernier volet de la mise aux normes, une demande de subvention a été demandée pour alléger le coût pour la municipalité.

Le changement de la chaudière du foyer Jean-Louis Garban / création d'une chaufferie mutualisée

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique et de rationaliser le chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux, avec une meilleure maîtrise des coûts à moyen et long terme. Chaufferie à bois déchiqueté, pompes à chaleur, géothermie, énergie fossile.

L'aménagement de la cuisine du foyer Jean-Louis Garban

Cette amélioration permettra un usage plus fonctionnel du foyer, notamment pour les événements associatifs, festifs et communaux. Le coût est important mais permettra une possibilité de ne pas utiliser de vaisselle jetable.

L'installation de panneaux photovoltaïques à proximité du foyer

Ce projet vise une autoconsommation électrique partielle, afin de réduire les dépenses énergétiques de la commune et de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique.

La création d'une petite aire de stationnement et de dispositifs de ralentissement en bout de la rue Gabriel Bachet

Cet aménagement vise à améliorer la sécurité, la lisibilité des circulations et à accompagner la création d'un verger communal, contribuant à l'embellissement du secteur.

La mise en place d'une écluse et de ralentisseurs rue René Lefèvre

Ces aménagements ont été refusés par les riverains (oui aux ralentisseurs mais pas devant chez moi !).

⚙️ L'étude globale de la voirie communale (axes Villiers-Larchant, moulin à vent – haut de Busseau et Villiers-Recloses)

Cette étude permettra à la prochaine équipe de disposer d'éléments techniques et financiers pour faire des choix éclairés sur l'entretien, la sécurisation ou l'évolution de ces axes structurants. Certains chemins ont été étudiés pour une amélioration de leur profil, faciliter le passage des riverains.

⚙️ Le transfert de la mairie et poste dans le bâtiment Janine Herrisson

Ce transfert permettrait de centraliser les bâtiments administratifs, de proposer un meilleur

cadre de travail à nos secrétaires, de réduire les coûts d'énergie et de téléphonie.

⚙️ Engagement personnel

Pour ma part, et même en dehors de toute fonction élective, je me tiens à la disposition de la prochaine mandature pour accompagner, si elle le souhaite, certains sujets sur lesquels j'ai une accointance, notamment :

- les chemins communaux et ruraux,
- les parcelles sans maître,
- et les actions d'embellissement du village.

Cette transmission me semble essentielle pour assurer la continuité de l'action communale et permettre à Villiers-sous-Grez de poursuivre son développement dans un esprit cohérent, raisonné et respectueux de son identité.



La région Île-de-France nous subventionne sur ces projets

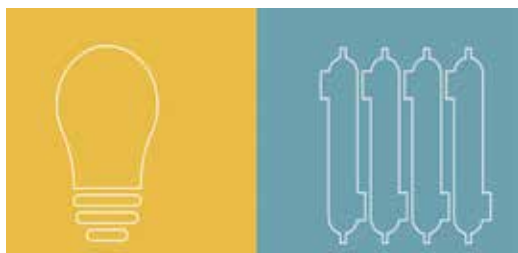
Des panneaux solaires
rue Gabriel Bachet **33 000 €**



Subventions : **1 000 €**



Eclairage, subventions : **1 000 €**



Subvention : **6 000 €**

Matériel pour le foyer
J.-L. Garban. Lave-verres,
lave-vaisselle,
armoires
frigo,...



Trois portraits d'agriculteurs

Ils étaient une centaine d'agriculteurs sur la commune à la fin du XIX^e siècle, plus qu'une quarantaine dans les années 50. Aujourd'hui ils ne sont plus que deux cultivateurs et un éleveur à Villiers-sous-Grez et Busseau sur une surface qui s'est agrandie. Mais leur importance pour notre village est visible au quotidien puisqu'ils ont façonné le paysage et continueront de le faire... Pour ce Plume Tambour, nous nous sommes donc rapprochés des exploitants agricoles pour mettre en lumière un métier identifiable mais qui reste peu connu dans sa pratique.



Jérôme Champion le jour de son mariage.

Interview de Jérôme Champion, avec la contribution de ses parents.

Quel a été votre parcours ?

Je travaille en société depuis 2007 avec mon père, puis avec ma mère et depuis leur départ en retraite, je dirige « seul » l'exploitation... mais évidemment mes parents sont là pour m'épauler. Et mon père est devenu salarié il y a dix mois pour la première fois de sa carrière, avec sa première feuille de paie ! A la période de la moisson, j'embauche un copain.

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

Par passion bien sûr ! En allant avec ma grand-mère, mon grand-père, puis mes parents dans les champs après l'école. J'ai toujours eu envie de reprendre l'exploitation, cela m'a semblé naturel d'autant plus que ma famille est implantée dans la région depuis plusieurs générations. La famille Champion est originaire d'Ury, par la branche

Aubry, et on peut remonter les origines sur plusieurs siècles en consultant les registres de l'Etat Civil. La maison, au 30 rue René Lefèvre, a été achetée vers 1883 par Julien Champion et Eugénie Aubry à un dénommé Giroux qui a été instituteur, peut-être dans ces murs au milieu du XIX^e siècle. Après cela, chaque génération a rajouté un bâtiment.

Quel type de culture pratiquez-vous ?

Nous pratiquons une culture raisonnée avec l'usage de produits phytosanitaires, avec l'apport de compost une fois tous les trois ans. Nous cultivons du colza, de l'orge d'hiver et de printemps, du blé panifiable, du blé améliorant... Nous avons mis fin à la culture des betteraves par manque de bons rendements et à cause de la baisse des prix. Nous vendons à la coopérative Terre Bocage Gâtinais à Château-Landon, à La Chapelle-la-Reine et au négociant Soufflet, à Châtenoy.

Quelle est la journée type pour vous ?

En fonction des saisons, ces journées changent. Bien souvent elles débutent vers 8 heures avec la pause à midi, la reprise à 13H30 jusqu'au coucher de soleil. De toute façon, on continue tant qu'il y a du travail à faire, sans compter le travail de bureau qui prend énormément de temps : tout doit être consigné au niveau de l'assolement, un temps important aussi pour la lecture et la réponse aux mails sans parler de la comptabilité.

Quelles sont vos contraintes environnementales ?

On traite quand il n'y a pas trop de vent. On met des buses anti-dérive sur les pulvérisateurs pour concentrer les jets sur le sol, en respectant comme partout ailleurs les obligations imposées par la France et par l'Europe.

Comment ressentez-vous l'impact du changement climatique ?

Cela se ressent dans la période des moissons qui débute de plus en plus tôt. En 2025, la moisson s'est terminée le 6 juillet alors qu'en 1965 on pouvait moissonner jusqu'en septembre et la plupart du temps assez régulièrement au 15 août ! On a l'impression que toutes les saisons sont avancées.

Les principales difficultés actuelles dans votre activité ?

On est pris dans un étau entre les prix des produits phytosanitaires, ainsi que toutes nos charges, qui augmentent et les prix trop bas du marché. Le prix du blé est vendu moins cher qu'en 1980, à l'époque où mon père s'est installé ! Si l'on ajoute à cela le cumul des taxes, notamment sur les engrais, qui a pu être suspendu récemment... Les règles sont extrêmement strictes en France. Il n'est pas facile de développer une exploitation, avec la surenchère également des contraintes écologiques.

Que pensez-vous de l'accord « Mercosur » ?

La suspension est une bonne nouvelle ! On ne peut pas lutter face à la concurrence de l'élevage argentin, par exemple, quatre fois moins cher que notre production nationale et c'est aussi déséquilibré pour les céréales. Comment les consommateurs accepteraient-ils de consommer des aliments qui sont produits avec des molécules qui nous sont interdites depuis des décennies ? Aujourd'hui,

il me faudrait aussi un salarié mais je n'ai pas la possibilité de le rémunérer. C'est déjà difficile pour moi de me dégager un revenu suffisant...

De quoi êtes-vous le plus fier dans votre métier ?

Sans doute de travailler avec la nature, de l'entretenir, d'entretenir le paysage, de nourrir la population avec des produits de qualité. C'est une passion qui nous prend très jeune !

Quel est le moment marquant dans votre carrière ?

Le souvenir le plus marquant et le plus effrayant a été de voir mon père passer sous la roue du tracteur en marche. Heureusement que mon grand-père a fait la marche arrière tout de suite ! Rien de cassé, les os sont solides ! On est souvent à la merci d'accidents dans notre métier.

Quel message et quelle image de l'agriculture souhaiteriez-vous faire passer aux habitants de Villiers ?

Notre village a changé. On ne connaît plus grand monde alors que notre famille a beaucoup participé à la vie de la commune. La population actuelle est moins implantée. Par conséquent, les habitants connaissent sans doute moins nos activités. Que les gens de Villiers n'hésitent pas à nous questionner sur ce que l'on fait ! On est toujours très heureux de partager tout ce qui concerne notre métier. Transmettre, c'est important pour nous.

Anaëlle Le Golvan

.....

Interview de Thomas Violette, 38 ans originaire du Loiret et de Cindy Violette, 37 ans, originaire de Larchant, parents de 2 garçons de 7 et 9 ans.

Depuis combien de temps pratiquez-vous le métier ?

Nous nous sommes installés en Septembre 2023 lorsque Didier Viratel agriculteur à Villiers est parti à la retraite. Le grand-père de Thomas était également agriculteur dans le Loiret, ce qui a donc renforcé sa passion pour le monde de l'agriculture. J'ai effectué un stage chez cet agriculteur, Didier Viratel, avant d'en faire pleinement mon métier.

Quel type d'agriculture pratiquez-vous ?

Nous pratiquons l'agriculture biologique sur laquelle nous produisons des céréales telles que le blé, l'orge d'hiver et de printemps, des féverolles, du tournesol et des luzernes. Cette année nous nous essayons à la culture de soja et d'avoine afin de pouvoir diversifier nos cultures.

Nous pratiquons l'agriculture biologique car cela minimise l'impact sur l'environnement.

A quoi ressemble une journée type pour vous ?

Nos journées types vont dépendre de la météo et des saisons. Durant l'été nous nous occupons de la moisson des parcelles de céréales et, pendant l'hiver et le printemps, nous nous occupons des



semis. Nous nous occupons également de quelques chevaux en pension sur Villiers pendant l'année. La journée de Cindy est réglée par rapport à la journée des enfants. Pour moi, j'ai tendance à terminer plus tard et je peux parfois commencer plus tôt. Nous habitons à 25 minutes de l'exploitation mais nous passons la plupart de nos journées sur Villiers.

Combien de personnes travaillent sur votre exploitation ?

C'est une exploitation familiale, dont la seule employée est Cindy. Parfois, nos familles donnent un coup de main en tant que bénévoles. La moisson s'effectue également avec toute la famille, même si certains agriculteurs peuvent aussi venir nous aider.

Quelles sont les principales difficultés de votre métier aujourd'hui ?

La météo est un obstacle car toutes nos récoltes en dépendent. Les sangliers nuisent aussi à nos cultures puisqu'ils peuvent essayer de les manger ou de jouer dedans. Le déplacement dans le village en tracteur reste compliqué car les rues sont étroites. De manière plus globale, les prix qui dégringolent avec la concurrence étrangère rendent notre métier instable financièrement.

De quoi êtes-vous le plus fier dans votre travail ?

Nous ressentons de la fierté dans le fait de produire en agriculture biologique, grâce également à notre engagement auprès des Eaux de Paris, Villiers étant sur le bassin des aires de captages du grand Paris.

Comment vendez-vous vos productions ?

Pour l'instant, nous ne vendons nos productions qu'en coopérative car nous voulons nous stabiliser financièrement avant de commencer à vendre en circuit court.

Quel a été le moment le plus marquant de votre carrière ?

Pendant nos deux années d'expérience, le moment le plus marquant a eu lieu durant notre première année, en 2024, où nous avons subi beaucoup de jours de pluie, ce qui a rendu notre première période de moisson et les semis d'automne compliquée et stressante.

Comment pouvons-nous soutenir les agriculteurs ?

Vous pouvez nous soutenir en mangeant local et français... si vous avez les moyens de le faire naturellement !

Quel message aimeriez-vous faire passer aux habitants du village ?

Nous souhaitons que les habitants du village soient compréhensifs et patients, quand nous sommes contraints à traverser la commune avec nos engins, ce qui peut parfois être compliqué et dérangeant, nous faisons au mieux pour limiter les désagréments occasionnés par notre métier.

Thomas reste à la disposition des Villarons pour toute question concernant ses activités.

Anaëlle Le Golvan

.....

Interview d'Etienne Poulain, Eleveur

Après une formation agricole, Etienne Poulain s'est intéressé aux animaux de ferme en entrant à l'Institut de l'élevage où il a fait carrière.

Situé à Paris, l'institut de recherche appliquée et de développement est membre de l'Association de coordination technique agricole. Sa vocation est d'améliorer la compétitivité des élevages herbivores.

Ses travaux apportent des solutions techniques aux éleveurs de bovins, ovins, caprins, équins et aux acteurs économiques de leurs filières.

De plus, Etienne a été administrateur de la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France de 2018 à 2023. Cette double expertise l'a naturellement conduit à vouloir concrétiser cette expérience sur

le terrain. « Il n'y a plus de diversité d'exploitations agricoles sur nos territoires. On trouve maintenant soit des régions de cultures, soit des régions d'élevage, soit des régions viticoles » nous dit-il.

Très attaché à Villiers, son histoire agricole et son environnement, Etienne a donc souhaité renouer avec la façon de travailler des paysans du début du siècle dernier. En effet à Villiers on trouvait autrefois une grande diversité de cultures dans les fermes : céréales, cultures maraîchères et de fourrage, et un



Prue Peper et Phoebe

peu de vigne... Cette organisation antérieure aux produits phytosanitaires, permettait de nourrir les hommes et les bêtes, d'avoir de l'engrais naturel pour amender les cultures. La vente des excédents de production faisait vivre les familles de fermiers. Les petites parcelles, souvent entourées de haies favorisaient une grande biodiversité avec la présence des insectes, oiseaux et petits mammifères qui n'ont plus leur place dans les grandes étendues de cultures qui recouvrent maintenant nos plaines.

C'est dans l'idée de renouer avec ce type d'agriculture qu'il est devenu cotisant solidaire à la MSA et a demandé en 2003 une affiliation pour un cheptel constitué au début de 3 brebis « solognotes ».

La vocation de cette race très rustique et résistante, est de valoriser les espaces de médiocre qualité tels que les sous-bois et vergers qui ne manquent pas sur notre territoire. Elle les entretient en se nourrissant principalement de ronces et de lierre. Elle a fourni pendant longtemps les filatures de l'armée pour la fabrication des vêtements militaires mais sa laine n'est plus exploitée à l'heure actuelle.

L'agnelage des brebis a lieu en mars, la viande des agneaux est recherchée pour son goût fin et subtil.



Au fil des années avec une sélection rigoureuse, le troupeau d'Etienne s'est étoffé et bonifié pour atteindre actuellement plus d'une trentaine de brebis et deux béliers élevés en semi-bergerie, c'est-à-dire en extérieur la plupart du temps mais sous abris en hiver.

Malheureusement, la prédation des chiens laissés en divagation par leurs propriétaires et les vols, parfois massifs, ont en grande partie ruiné ce long et méticuleux travail exercé dans des conditions difficiles.

En effet, comme nous l'avons dit plus haut, notre région n'est plus tournée vers l'élevage mais vers l'agriculture intensive. Il est donc compliqué de trouver aux alentours des espaces de pâture, des vétérinaires pour les animaux de ferme et des abattoirs homologués...

Malgré ces difficultés, Etienne a complété son troupeau par des bovins bretonnes pie noir depuis quelques années, avec deux vaches, un veau et



un taureau ! Ses animaux, vous l'avez compris, sont élevés de façon tout à fait naturelle mais pas pour autant certifiés BIO car il faut pour cela

payer une redevance disproportionnée par rapport au nombre de bêtes.

Il travaille cependant en partenariat avec les maraîchers de l'AMAP l'Art du champ de Larchant auxquels il livre du fumier exempt de traitements pour amender leurs productions.

A l'avenir, notre éleveur aimerait disposer d'un laboratoire pour pouvoir faire la découpe des animaux à la sortie de l'abattoir et aussi des tomes avec le lait produit par son cheptel.

Françoise Hubert

Ça s'est passé à Villiers...



Plantation de pommiers



Déjeuner
de Noël
des anciens

L'épisode
neigeux
du 7 janvier
dernier,
immortalisé
par Martine
Melet.



Un superbe verger
participatif a été planté
par les enfants de
l'école et l'association *Le
Houblon Villaron*. Merci
à tous les bénévoles !

Carmen

Succès total les 18 et 25 janvier lors du concert de Carmen , réunissant l'Harmonie et la Symphonie Sté Cecile de Nemours et notre chère chorale Villaronne « A travers Chants » !



Noël des enfants



Vœux du maire



A l'occasion de cette cérémonie, un chèque de 5000 euros nous a été remis par le Fond de concours de la CCPN pour la mise au norme du Foyer.

Marché de Noël



La fête aux Leroy !

Une soirée surprise chargée d'émotions pour célébrer la générosité et l'engagement de Bernard et Laurence.

Ils sont également à l'origine d'un chœur d'enfants (*Les Envahiss'notes*) qui rayonne pendant plus de dix ans (années 1990-2000) à travers des chants traditionnels ukrainiens, des opéras pour enfants, des chants classiques... les emmenant à se produire jusqu'en République Tchèque !

Bernard et Laurence ont par ailleurs ouvert leur maison pendant de nombreux étés, organisant des stages de piano aux allures de colonies de vacances, durant lesquels se réunissaient plusieurs dizaines d'enfants et d'adolescents autour de la musique et de la vie en collectivité. Pour l'occasion, les Villarons volontaires disposant d'un piano

C'est dans les années 60 que Laurence et ses parents (Zazie et Jean) posent leurs valises à Villiers. Elle est alors âgée d'un an. Elle ne quittera jamais plus le village. Bernard, clermontois d'origine, a quant à lui rencontré Villiers avant Laurence, au détour d'un stage de piano organisé par André Gorog chez Zazie et Jean auquel Laurence n'a pas assisté. Zazie aurait donc adoré Bernard avant Laurence. Puis vient la rencontre suivie du mariage en 1982. L'année suivante, ils accueillent leur premier enfant : Pauline. Ils achètent leur maison de la rue Gabriel Bachet qu'ils occupent toujours actuellement. Ils auront deux autres enfants : Basile et Antonin.

Bernard a continué à travailler à Clermont-Ferrand pendant plus de dix ans. Parallèlement, Laurence commence à donner des cours de piano à son domicile. Ils créent la chorale « A travers chants » qui se réunit tous les mercredis depuis quarante ans. Laurence donne également des cours de solfège et aide les bacheliers qui choisissent l'option Musique au Bac à se préparer à l'épreuve.



Pauline, Aymeric, Perrine, Alexandra, Vincent

ont également ouvert leurs maisons afin que les stagiaires viennent s'exercer. Pour toutes ces raisons, lorsque l'heure de leur retraite fut annoncée, il parut évident que l'hommage qui devait leur être rendu soit à la hauteur de tout ce qu'ils avaient apporté culturellement et humainement au village et ses habitants.

C'est alors qu'un petit groupe de cinq personnes a travaillé plusieurs mois durant à l'organisation d'une soirée « surprise » mémorable qui rassemblerait les personnes ayant croisé le chemin de Laurence et Bernard. S'en est suivie une aventure endurante mais exceptionnelle : trouver une date, retrouver et contacter les anciens élèves (toutes activités



Héloïse et Vincent

confondues), réfléchir au déroulement de la soirée, organiser la logistique (déco, repas...) Mais enfin ça y est, on y est...

Le 29 novembre 2025, environ cent cinquante personnes se retrouvent au Foyer Jean-Louis Garban transformé pour l'occasion en cabaret. L'ambiance du studio de Laurence et Bernard (pièce dans laquelle sont donnés les cours de piano) est également reconstituée (instruments de musiques du monde, photos de leurs anciens élèves) avec comme élément central un magnifique piano à queue. Tout est en place pour les accueillir, l'excitation est à son comble et on sent déjà l'émotion collective qui va habiter cette soirée. En



effet, la majorité des personnes présentes ce soir-là ont vu leur vie marquée ou transformée par ce que leur ont apporté Bernard et Laurence. Certains d'entre eux sont devenus musiciens, professeurs de musique, ingénieur du son... D'autres bercent leurs enfants chaque soir avec les chants ukrainiens, d'autres encore ont vécu des expériences humaines et musicales intenses qui ont forgées leur caractère ou leur histoire.

A 19h00, les rois de la soirée arrivent. Ils sont encore dehors tandis qu'un premier quatre mains interprété par Héloïse et Vincent les invite à entrer. Ils se retrouvent nez à nez avec toutes ces connaissances. Ils ne savent pas ce qu'ils font là. Ils sont conduits à leur table par Anthony, découvrant au fur et à mesure de nouveaux visages. Les larmes montent...

Enfin, peu à peu, les héros de la soirée semblent percevoir la raison de leur présence. Arthur finit par prendre la parole pour lever le voile. Il leur faudra plusieurs dizaines de minutes pour se connecter



Les Envahiss'notes

à la soirée tant l'émotion est forte. C'est sans compter sur l'apparition surprise d'une trentaine d'Envahiss'notes (cachés jusqu'alors) qui pour l'occasion avaient revêtu leurs teeshirts d'antan chapardés dans le grenier de Laurence et Bernard. Les larmes et les notes fusent. La soirée fut ponctuée de quatre mains amicaux ou familiaux (notamment des sœurs Orts, premières élèves de Laurence), de morceaux solos, d'un magnifique quintette (piano, violon, violoncelle, chant, percussions), de vidéos ou de textes envoyés par les absents de l'autre bout du monde (Japon, Etats-Unis, Hong-Kong, Allemagne...), d'une œuvre graphique collective, d'un chant commun revisité... Heureusement, nous pouvions compter sur Marie-Laure et Anthony, les barmans, pour étancher nos soifs.

A l'issue de ces moments musicaux partagés, nous nous sommes retrouvés autour d'un buffet garni par ce que chacun avait apporté. Partage des émotions, partage des souvenirs, partage des chemins de vie, bref autour du piano et de Bernard... La soirée s'est prolongée tard dans la nuit. Et même, on n'a pas résisté à l'envie de faire durer le plaisir en se retrouvant le lendemain midi. Je crois que chacun a mis un certain temps à redescendre de ce nuage. Des soirées comme ça, portées par la reconnaissance, l'émotion et surtout...la musique, autour d'un projet collectif de grande ampleur, on n'en vit pas deux dans une vie.

La reconnaissance des participants s'est également manifestée par la constitution d'une cagnotte qui permettra à Laurence et Bernard d'aller se reposer et de prendre soin d'eux après avoir tant donné. Je ponctuerai cet article/hommage à Laurence et Bernard en leur disant encore une fois, au nom de tous, au nom du village de Villiers-sous-Grez : MERCI !!!

Laetitia Lepaisant

Retour sur la réunion transport consacrée aux transports relevant de la Communauté de communes du Pays de Nemours. Le TAD (Transport à la Demande)

Le projet de Transport à la Demande (TAD) progresse lentement et demeure complexe à mettre en œuvre. Sa faisabilité éventuelle nécessite du temps et de la patience.

À ce stade, la Communauté de communes fonctionne dans le cadre de la DSP 17, définie par Île-de-France Mobilités, valable jusqu'en 2028. Des discussions sont en cours pour la prochaine délégation. Plusieurs paramètres devront être pris en compte :

- le choix du transporteur,
- l'évolution des arrêts sur certaines lignes,
- l'analyse du succès (ou non) des lignes de TAD déjà existantes.

D'où la nécessité d'une approche progressive.

Pistes actuelles d'optimisation des transports existants

Dans l'attente d'avancées sur le TAD, plusieurs réflexions ont émergé afin d'utiliser au mieux les transports en commun déjà en place, via le Passe Navigo (trajets réguliers) ou le Passe Navigo Liberté + (trajets occasionnels, tarif préférentiel — voir modalités sur [le site d'Île-de-France Mobilités](#)).



Bus Seine-et-Marne Express – ligne 34

- Liaison possible vers Fontainebleau ou Nemours depuis l'arrêt de Grez-sur-Loing.
- Hypothèse évoquée par une élue de Grez-sur-Loing : création d'un parking (voitures, deux-roues, vélos) à proximité du tunnel sous la nationale, sur un terrain identifié, afin de faciliter l'accueil des usagers.
- Proposition de Villiers-sous-Grez : mise en place d'une navette Villiers — départementale à Grez pour correspondance avec le Seine-et-Marne-Express.

Cette option reste hypothétique ; elle pourrait être envisageable si un minibus scolaire, en lieu et place d'un car de grande capacité, assurait cette rotation avant et après les circuits scolaires.



Trains TER directs Nemours — Paris

- Aller (matin) : 6h39, 7h39, 9h03.
- Retour (soir) : 17h01, 18h01, 19h01.
- Temps de trajet : 52 minutes, du lundi au vendredi, vers **Gare de Bercy**.
- Si la plage horaire du TAD actuel (8h30–16h30) reste inchangée, seule la création d'un TAD à 8h30 pour Villiers permettrait d'assurer le train de 9h03. Reste la question du retour après 16h30.



Bus nocturne direct

Ligne BUS R direction Montargis, mise en service Janvier 2026

- Départ : Gare de Lyon à 23h15
Gare de Lyon - Charolais (hall 2 – Voie 23)
- Arrivée : gare de Nemours.
- Usage pertinent pour les retours tardifs (spectacles) ou les personnes travaillant en horaires décalés.



Augmentation des rotations sur Villiers-sous-Grez

Demande de Villiers-sous-Grez de faire 2 rotations supplémentaires de la ligne 3451 et 3458, 10h00 et 15h00

Conclusion

Même si l'usage du véhicule personnel demeure souvent indispensable pour rejoindre les points d'arrêt, et bien que ces solutions ne répondent pas encore à l'ensemble des besoins, elles existent, peuvent être mobilisées dès à présent et restent susceptibles d'évoluer.



Le printemps arrive et, hélas ! des détritus fleurissent au bord des routes à cause de l'incivisme de pollueurs... Dimanche 29 mars, ce sera l'occasion de faire une promenade utile et écoresponsable, en famille, sur les axes routiers autour de Villiers pour rendre les abords de notre commune propres. Plus nous serons nombreux, plus cette initiative se fera dans la bonne humeur ! En plus, la commune vous fournira l'équipement nécessaire et une collation.

BAFA Approfondissement – Création de jeux et imaginaire

Dates : du lundi 27 au jeudi 30 avril 2026, puis du samedi 2 au dimanche 3 mai 2026 (pas de formation le vendredi 1er mai)

- **Lieu** : École T. Lavaud, 2 place des Hauteurs du Loing, 77140 Nemours
 - **Tarif** : 275 € (chèque à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement 77)
 - **Période d'inscription** : du lundi 26 janvier au vendredi 20 mars 2026, dans la limite des places disponibles (20 participants maximum)
- Le dossier d'inscription est à retirer à la mairie de Nemours
Contact : Nicolas Meunier 06 72 41 74 84

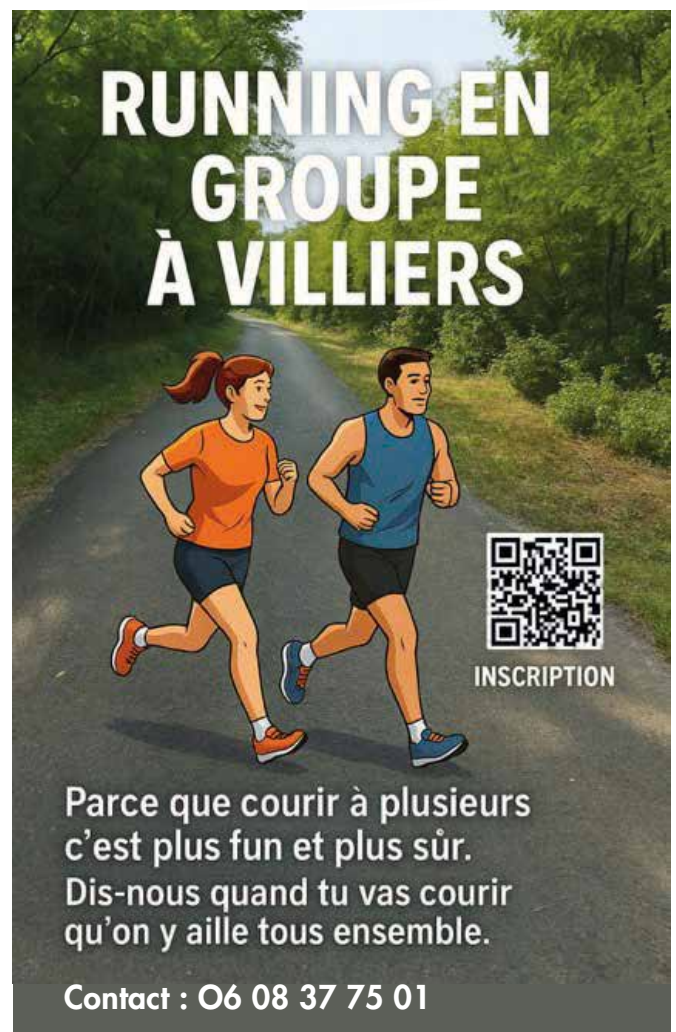
Balayage des rues

Le balayage s'effectue le matin à partir de 7h30

- Lundi 11 mai 2026
- Lundi 20 juillet 2026
- Lundi 19 octobre 2026

Pour ces opérations de balayage : la balayeuse ne pouvant pas arracher les racines d'herbes dans les caniveaux, la semaine qui précède ce balayage, le Service Technique devrait passer dans les rues pour arracher les herbes dans les caniveaux sans les ramasser. Nous invitons les Villaronnes et les Villarons à faire de même sur leur trottoir.

Le lundi du balayage nous demandons aux Villaronnes et aux Villarons de stationner leurs véhicules non dans les rues mais sur les parkings et aires de stationnement :
foyer, rue René Lefebvre, à côté du cimetière, stade.



9^e ÉDITION

Salon du livre 2026

Jean-Paul Clément

VILLIERS-SOUS-GREZ

Foyer J.-L. Garban
10h30 à 18h00

12 AVRIL



ENTRÉE LIBRE

ILLUSTRÉ PAR ANNE TARDY



MEDIATHEQUE
ANINE HERISSON



Le 12 avril à 10h30

9^e édition du Salon du livre

Organisé et porté par des bénévoles passionné-es, ivres de littérature, qui relèvent le défi de faire aimer la lecture, le Salon est devenu au fil des années un lieu vivant du livre sous toutes ses formes, dans une diversité des genres, des styles, des formats, grand ouvert à toutes les générations, pour tous les goûts.

Il réunit lors d'un moment festif et convivial l'ensemble de la chaîne du livre. Au côté des écrivains et des écrivaines, des dessinateurs et dessinatrices, il y aura aussi des maisons d'édition, la librairie et la médiathèque.

Il se met au service du public et de la lecture afin d'aménager des espaces d'échanges, de rencontres et de conversations.

Parmi les auteurs et autrices, certain-es déjà bien reconnu-es, d'autres talents sont à découvrir, certain-es font valoir notre région et notre patrimoine.

Le Salon 2026 accueillera :

Eric Aeschimann (essai, roman),

Dominique Détune (roman, guides Paris),

Catherine Dolto (jeunesse),

Jean-Baptiste Ferrero (polar),

Dan Franck (roman),

Albertine Gentou (polar),

Armelle Hérisson (polar),

Nathalie Mansuy (poésie),

Nyslo (BD),

Mathilde Paris (jeunesse),

Nathalie Piegay (essai, roman),

Jean-François Pré (polar),

Massoumeh Raouf (autobiographie, BD),

Emilie Riger (saga historique),

Thomas Rio (polar),

Philippe Sarr (édition),

Marie Sizun (roman),

Ambre Tarrier (jeunesse),

Catherine Vigourt (roman),

Séverine Vincent Adam (roman)

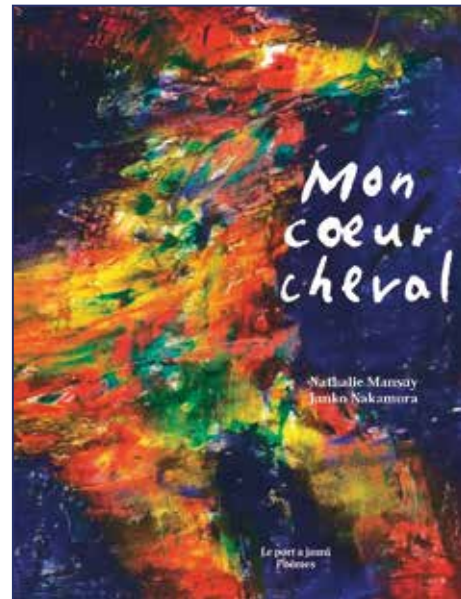
Wazo (polar jeunesse).

Et pour plus de plaisir encore, expo, animations, ateliers et libre cours aux idées, aux imaginaires, aux créations, aux livres...
L'accès au salon du livre, aux rencontres et aux animations est gratuit. Pot de clôture à 17h00

Printemps des poètes

à Villiers sous-Grez - Foyer Jean-Louis Garban

dimanche 29 mars



- 16h00 -

Autour d'une collation,
la course folle de *Mon cœur cheval* de Nathalie Mansuy
poème bilingue (français, arabe), lu à deux voix.

- 17h00 -

Valisons : puisons des poèmes dans une valise !
lecture chorale participative

Entrée libre – On offre friandises et boisson



Autour d'une collation, la première partie de la rencontre sera consacrée à la lecture de l'album poème *Mon cœur cheval* en français et en arabe. L'autrice dévoilera ensuite la petite fabrique du poème et son entrée en poésie en écho avec les lectures qui l'ont nourrie.

En seconde partie, une lecture chorale participative sera proposée à partir d'une sélection de poèmes sur le thème de la liberté.



PhiloZ arts

**Salle Sablonnière à Larchant
toujours à 11h00**

29 mars - salle Chatenoy

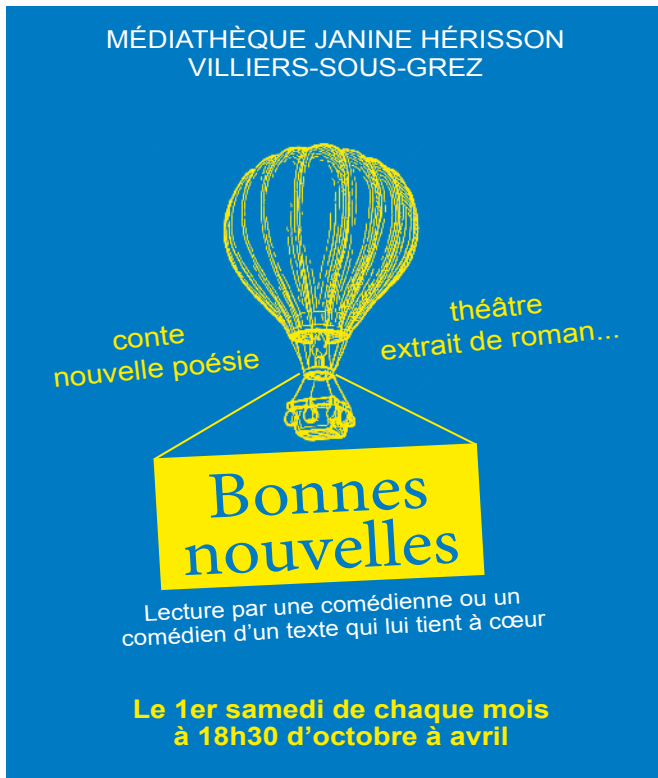
Empathie, générosité et solidarité

26 avril - Le droit d'offenser

31 mai - Peut-on réenchanter le monde ?

Bonnes nouvelles

Nous vous invitons à venir savourer ce moment privilégié d'écoute et de partage, durant lequel une comédienne ou un comédien nous fait l'amitié de venir lire à voix haute un texte qui lui tient particulièrement à cœur. La lecture est suivie d'un moment d'échanges et de convivialité, un verre à la main. Entrée libre.



Samedi 7 Mars à 18h30

Guillaume Chapet lira *Nom d'un animal* d'Antoine Mouton

Pour interroger le mot travail sous toutes ses coutures, Antoine Mouton ne manque pas d'humour. Dans ce texte à la fois critique et poétique, nourri de multiples rencontres à propos de cette activité souvent honnie, il questionne l'absurdité de certaines situations et réactive nos imaginaires.

Samedi 4 avril à 18h30

Isa Mercure lira *Le courage des autres*

Il vient de passer sa ceinture noire de karaté lorsqu'il fait face à une altercation dans le RER. Sidéré, incapable d'intervenir, il se contente de tirer la sonnette d'alarme. En se mettant à nu, Hugo Boris parle de chacun de nous, de nos lâchetés et de nos malaises quotidiens, de nos éblouissements et, parfois, de nos héroïsmes. Avec ce texte, l'auteur nous touche au plus juste.

Cercle de lecture villaron



Les rencontres ont lieu le 3^e samedi de chaque mois (sauf en août) de 15h00 à 17h00 autour d'une petite collation.

Prochaines rencontres :

samedi 21 mars

samedi 18 avril

samedi 16 mai

Pour des échanges littéraires toutes générations, avec des livres coups de ♥ (fictions courtes, bio, essais, poèmes...). Pour un moment de plaisir et de conversation autour de lectures partagées à voix haute.

Comment participer ? Apportez un ouvrage que vous avez envie de recommander, sélectionnez un court extrait (3 minutes) à lire ou faire lire, dites en quoi il vous a plu... Tout simplement.



Samedi 6 juin à 17h30

**à La Forge 23, rue Gabriel Bachet à Villiers
Un nouveau café-Histoire : Victor Hugo**

Le 24 mai 1885, plus de 3 millions de personnes ont assisté aux funérailles de Victor Hugo. Si beaucoup rendaient hommage à l'homme de lettres, l'auteur des *Misérables* et de *Demain dès l'aube*, ils étaient sans doute encore plus nombreux à accompagner l'incarnation de la République naissante vers le Panthéon.

Car le poète fut aussi un homme politique de premier plan dont l'évolution même de la pensée reflète celle que connut le XIX^e siècle.

C'est donc à un voyage avant tout politique que nous invite Ludovic Hachet, historien, ami et collègue de Philippe Jacquet, qui nous présentera, d'un point de vue historique, ce géant de notre patrimoine.

Et toujours avec Utopies & co pour les boissons. Entrée libre

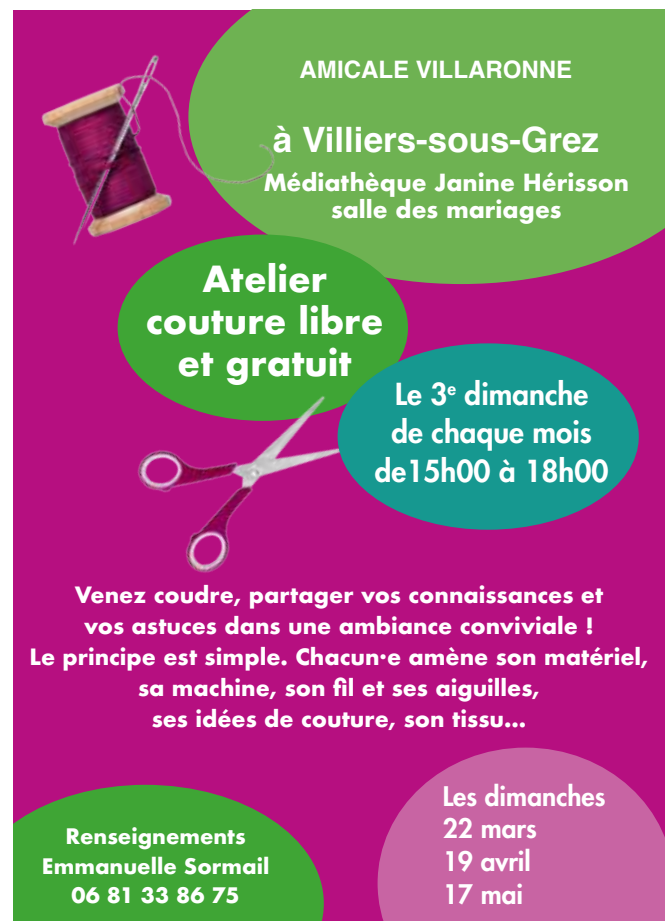


Vendredi 17 avril, à 20h30
au foyer Jean-Louis Garban
Les Agités du Bocage 77 chanteront un récital
autour de nos plus célèbres « Michel »

Fidèle à sa passion pour les grandes chansons populaires, ce collectif vous offrira un nouveau spectacle musical pour retrouver les tubes et découvrir des pépites rares de vos "Michel" préférés : les Berger, Delpech, Fugain, Jonasz, Polnareff, Sardou... et bien d'autres chanteurs, tous reliés par le prénom à la mode de la chanson française des années 60, 70, 80, bref toutes les vedettes de l'ère Michel Drucker. Ce sera un beau moment de nostalgie assuré, avec des refrains que nous aurons tous envie de reprendre ! Entracte avec buvette assurée par l'Amicale Villaronne, organisatrice de la soirée.

Basé dans le périmètre sud Seine-et-Marne, Les Agités du Bocage 77, est un collectif de musiciens amoureux de la chanson française et internationale. L'originalité des Agités du bocage, est de réunir des personnalités bien distinctes qui sont à la fois musiciens et tour à tour chanteurs et chanteuses. Ainsi Eric Toulis, Marion, Carole, Marie (Les Elles-Mêmes), Melle Chomb, Dom Kiris, Francis Potin, Michel Ballereau, Gilles Amey et... d'autres camarades surprises se succèdent au micro dans un esprit de partage. Cette bande de potes, en dehors de leurs aventures individuelles, se retrouve pour créer des histoires musicales collectives. Très révélatrice de la personnalité de chacun, leur réunion se prête à toutes les réinventions pour de grands spectacles sur l'amitié et la joie de chanter ensemble.

Entrée : 10 euros



Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 17h00 - samedi : 9h00 - 12h00

Tél. 01 64 24 21 03 - mairie@villierssousgrez.fr

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 - 12h00

Horaires de l'agence postale :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 - 16h30

samedi : 10h00 - 12h00 - Tél. 01 64 24 21 03

Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 - 12h00

samedi : 16h00 - 18h00

Vacances scolaires :

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 - 12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Horaires boulangerie

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h00 - 13h00 et 16h00 - 20h00

Samedi - dimanche : 7h00 - 13h30 et 16h00 - 20h00

La boulangerie est fermée le mercredi

Collecte ordures ménagères : le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires

4 et 18 mars, 1^{er}, 15 et 29 avril, 13 et 27 mai

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr

Enedis alerte ses clients contre une nouvelle vague de démarchages frauduleux

VIGILANCE FRAUDE TÉLÉPHONIQUE 	ATTENTION AUX SIGNES D'ARNAQUE  ✗ Pas de vente de panneaux photovoltaïques ✗ Pas d'installation de pompes à chaleur ✗ Pas d'aide à la réduction de la facture ✗ Pas de prime à la rénovation énergétique
ATTENTION AUX SIGNES D'ARNAQUE  ✗ De paiement immédiat ✗ De coordonnées bancaires ✗ D'informations personnelles	LES BONS REFLEXES  AU MOINDRE DOUTE ✓ Ne répondez pas et raccrochez ✓ Signalez à Enedis toute tentative suspecte ✓ Notre service client : 09 70 83 19 70 appel non surtaxé

Carnet

DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de Vera Hollyman Pooley le 26 décembre 2025

Si vous ne souhaitez pas voir vos événements familiaux publiés, merci de nous en informer.



AGENDA ACTIVITÉS

7 mars - 18h30 - p 22

Bonnes Nouvelles

21 mars - 15h00 - p 22

Cercle de lecture

22 mars - 15h00 - p 23

Atelier couture

28 mars - 16h30 - p 23

Conférence sur l'exploitation des grès en forêt de Fontainebleau

29 mars - 9h30 - p 19

Nettoyage de printemps

29 mars - 16h00 - p 21

Le Printemps des poètes

4 avril - 18h30 - p 22

Bonnes Nouvelles

12 avril - 10h30 - p 20

Salon du livre

17 avril - 20h30 - p 23

Concert les Agités du bocage

18 avril - 15h00 - p 22

Cercle de lecture

18 avril - 15h00 - p 22

Cercle de lecture

16 mai - 15h00 - p 22

Cercle de lecture

6 juin - 17h30 - p 22

Café histoire